

# L'ultime RP de l'année (Rando Paddle)

Dimanche 10 septembre 2017

**niveau : Facile**

Nombre de personnes : 10 y compris l'organisateur

Date de validation des inscriptions : mardi 1 août 2017



Session 2016 sur la Marne

Dernière session de l'activité à succès Stand Up Paddle, après le Lac de la Forêt d'Orient en juin et Granville au mois de juillet, destination le spot de Joinville-le-Pont dans le Val de Marne, véritable Eden où nous pourrions glisser debout sur le plan d'eau, prendre le canal de Polangis, faire le tour de l'île Fanac et longer les guinguettes des bords de Marne... le tout accessible à seulement 6 stations de Châtelet par le RER A !

## INFORMATIONS

RV à l'extérieur de la gare de Joinville-le-Pont RER A à 15h15 pour se rendre à la base nautique de Joinville le-Pont située au 1, quai Gabriel Péri sur les bords de la Marne.

Début de la séance à 16 heures (durée 2h).

**Pour toutes infos, voir le site de notre [prestataire](#)**

**L'activité SUP étant tributaire des conditions météorologiques locales, celle-ci peut être soumise à annulation de la part du professionnel (remboursement de la prestation à postériori)**

**Coût : 24€** comprenant la participation à la session encadrée par un moniteur.

**RENSEIGNEMENTS**

**Conditions de participation pour la pratique du Stand Up Paddle (SUP) :**  
**Savoir nager en eau profonde et pas de contre-indications médicales**

**Information assurance :**

**Pour la pratique de l'activité Stand Up Paddle, c'est votre assurance responsabilité civile qui vous couvre et non celle du CAF.**

**Equipement à emporter :**

Pas besoin de chausson antiglisse, le Stand Up Paddle se pratique pieds nus. Gilet de sauvetage fourni (pas de combinaison). Prévoir : short + serviette de bain + rechange éventuel si plouf. Gourde pour l'eau, barres énergétiques.

**Inscription :** pré-inscription administrative en ligne, par courrier ou directement au secrétariat du CAF Ile-de-France dès la parution de la fiche technique **et demande d'accord de l'organisateur**. Validation des inscriptions à partir du mardi 1 août 2017 (selon la règle des priorités déterminée par le règlement intérieur du club).

**L'inscription n'est effective qu'après le versement de 24€** (CB, chèque, espèces, Chèques-sport, Chèques Vacances ANCV acceptés au format papier uniquement, pas de e-Chèque-Vacances) **et l'obtention de l'accord de l'organisateur.**

A bientôt, Jean-Philippe



*Merci aux participants de la session 2016*